

LE MARIAGE DES CHRÉTIENS, SACREMENT DE LA NOUVELLE ALLIANCE

Ombres et lumière

La société occidentale connaît une sorte d'accélération rapide des divers secteurs de la vie : recherches scientifiques de pointe et loisirs en croissance constante, volonté d'autonomie des individus, écart entre les générations, quête d'une réelle égalité entre les époux. Les pratiques sont également en pleine évolution : la mobilité des jeunes, leur capacité à s'adapter aux technologies nouvelles, à changer d'emploi, etc.

Lorsque la société change, le couple et la famille en sont affectés. Aujourd'hui, l'institution du mariage, tant civil que religieux, est souvent dévalorisée, et le divorce est en forte croissance. Beaucoup de jeunes font le choix d'une « union de fait ». D'autres en viennent à opter pour le mariage après un certain temps, parfois à l'occasion de la naissance d'un enfant. Au mariage d'hier, souvent « programmé » par les familles, a succédé le mariage décidé par les futurs conjoints, souvent le « mariage-bonheur » parce qu'on s'aime ! Paradoxalement ce « mariage-bonheur » peut se briser lui aussi, et lorsque la relation aboutit à un échec, elle est suivie de la recherche d'un nouveau bonheur.

Par ailleurs, les enquêtes récentes invitent à nuancer ces propos au sujet de la famille et du couple. Le journal « La Croix » du 16 décembre 2015 titrait « La famille

‘traditionnelle’ reste le modèle le plus répandu »¹. La « Ligue des Familles » (Belgique) dans son *Baromètre des parents* (2015)² s’efforçait de son côté de « dresser le profil des familles d’aujourd’hui » pour « connaître et comprendre les besoins des parents » et mieux les rencontrer. Bien des familles à travers le monde partagent les joies et les peines de leurs membres et font preuve de beaucoup de générosité. De plus, en 2014 et 2015, l’Église catholique a connu un double Synode de la famille, source d’espérance. La pastorale de la famille et des couples se cherche un souffle nouveau. Dans les cinq continents, les paroisses préparent de leur mieux au mariage et accompagnent les jeunes dans diverses associations.

*Le mariage sacrement de la Nouvelle Alliance*³

Le mariage des chrétiens est un sacrement, un lieu privilégié de salut. Il est l’objet de la « bénédiction » et de la bienveillance de Dieu, le lieu où sa présence attentive et sa miséricorde sont à l’œuvre, comme le Pape François ne cesse de le rappeler dans l’Exhortation apostolique sur l’amour dans la famille « *Amoris laetitia* »⁴ ou « *La joie de l’amour* ». En d’autres termes, le mariage fait participer à la vie de Dieu. Il est un don et un lieu pour vivre la « communion ».

Le mariage est aussi un sacrement de la Nouvelle Alliance en Jésus-Christ, un sacrement de Pâques où se vit

1. L’article se base sur un volume de l’INSE intitulé *Couples et familles*, Paris, déc. 2015.

2. *Le baromètre des parents, Dresser le profil des familles d’aujourd’hui. Connaître et comprendre les besoins des parents*, Bruxelles, 2015, 29 p. Voir aussi les travaux des sociologues : L. ROUSSEL, *La famille incertaine*, Paris, 1989 et F. de SINGLY (dir.), *La famille : l’état des savoirs*, Paris, 1991.

3. *Rituel romain de la célébration du mariage*. Nouvelle édition, Paris, Desclée-Mame, 2005.

4. Parmi les nombreuses éditions en français, voir *Exhortation apostolique post-synodale du Saint Père François, La Joie de l’Amour, « Amoris Laetitia », sur l’amour dans la famille*. Présentation de MGR PHILIPPE BORDEYNE, Recteur de l’Institut Catholique de Paris, Paris, Salvator, 2015, 325 paragraphes.

le mystère du don jusqu'à la mort et la résurrection pour une vie nouvelle. Il reçoit son énergie du mystère pascal : pour un couple chrétien, s'aimer « corps et âme », n'est-ce pas accueillir le don du Christ qui nous a aimés « jusqu'à l'extrême » (Jn 13, 1) livrant pour nous son corps sur la croix et dans l'eucharistie ? Ce don peut fructifier dans la cellule conjugale et familiale, « *ecclesiola* » ou « *église en miniature* ».

Sacrement de mariage et consécration religieuse⁵

Certains chrétiens s'étonnent que la consécration religieuse ne soit pas considérée comme un sacrement. N'est-elle pas un lieu de sanctification et de salut ? Comme toujours, il faut éviter les oppositions entre des réalités proches l'une de l'autre et « distinguer pour unir », plutôt que d'opposer. Deux éléments essentiels de la vie religieuse méritent d'être rappelés : la réponse au double appel de l'Évangile « *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait* » et « *Soyez comme des serviteurs qui attendent le retour de leur maître* ». Ces deux traits caractéristiques de la vie religieuse sont aussi deux facettes de la vie de tout baptisé. En ce sens, les religieux ont une place privilégiée au sein du Peuple de Dieu comme témoins et veilleurs.

De plus, la consécration religieuse est un mystère de nuptialité. La jeune fille qui répond à l'appel de Dieu devient « *Sponsa Christi* ». Le voile de la Profession religieuse rappelle celui du mariage chrétien ; l'anneau de l'Alliance avec le Christ est semblable à l'alliance de l'épouse chrétienne. Parmi les lectures bibliques au choix pour la Profession religieuse, on trouve Ct 6 et 8 (Paroles du Bien-Aimé),

5. Voir dans l'Encyclopédie *Catholicisme*, l'art. « Mariage », t. 8, col. 421-521 et dans *Dictionnaire Encyclopédique de la Liturgie*, l'art. « Consécration des vierges », vol. 1, p. 219-233 et l'art. « Mariage », vol. 2, p. 1-7. Voir particulièrement J.-PH. REVEL, *Traité des sacrements*. VII. *Le mariage. Sacrement de l'amour* (coll. Théologies). Paris, Cerf, 709 p. ; la section « Mariage et virginité » occupe les pages 603 à 638. Également, GH. LAFONT, « Le décret '*Perfectae Caritatis*' et la vie religieuse aujourd'hui », dans *Revue Théologique de Louvain*, t. 46, 2015/1, p. 1-26.

Ep 1 (« Saints devant Lui dans l'amour ») et Ap 22, 12-20 (« L'Esprit et l'Épouse disent : Viens ! »). Jusqu'à l'établissement du septénaire sacramentel (12^e siècle), dans lequel le mariage s'est glissé non sans mal, certains théologiens hésitaient à en parler comme d'un sacrement. Il était un « *sacramentum* » au sens large du mot (Augustin), comme d'ailleurs bien d'autres rites chrétiens. Depuis Vatican II, sacrements et sacramentaux sont plus souvent considérés dans leur complémentarité que dans leur différence. La Constitution *Sacrosanctum Concilium* a traité de l'ensemble des rites du culte catholique : tous sont des « signes » du salut. Il est heureux que la présente livraison de *Liturgie* voie se côtoyer une double réflexion sur le mariage et sur la vie religieuse, deux situations qui relèvent d'un unique mystère, celui de l'Alliance de Dieu avec l'humanité.

Vatican II et le mariage

Les documents majeurs concernant le mariage sont les deux constitutions sur l'Église. Ce n'est sans doute pas un hasard ! Dans *Lumen Gentium* 11, on peut lire : « ...*par la vertu du sacrement de mariage, qui leur donne de signifier en y participant, le mystère de l'unité et de l'amour fécond entre le Christ et l'Église (Ep 5, 32), les époux chrétiens s'aident mutuellement à se sanctifier dans la vie conjugale, dans l'accueil et l'éducation des enfants : en leur état de vie et dans leur ordre, ils ont ainsi dans le peuple de Dieu leurs dons propres (1 Co 7,7)... Il faut que par la parole et par l'exemple, dans cette sorte d'Église qu'est le foyer, les parents soient pour leurs enfants les premiers hérauts de la foi, au service de la vocation propre de chacun et tout spécialement de la vocation sacrée* ».

On trouve aussi dans L.G. 34 cette riche réflexion concernant les laïcs : « ...*toutes leurs activités, leurs prières et leurs entreprises apostoliques, leur vie conjugale et familiale, leurs labeurs quotidiens, leurs détente d'esprit et de corps, s'ils sont vécus dans l'Esprit de Dieu, et même les épreuves de la vie, pourvu*

qu'elles soient patiemment supportées, tout cela devient 'offrandes spirituelles, agréables à Dieu par Jésus-Christ' (1 P 2,5) ; et dans la célébration eucharistique ces offrandes rejoignent l'oblation du Corps du Seigneur pour être offertes en toute piété au Père. C'est ainsi que les laïcs consacrent à Dieu le monde lui-même, rendant partout à Dieu dans la sainteté de leur vie un vrai culte d'adoration ».

Dans « L'Église dans le monde de ce temps », la deuxième partie du document - Quelques problèmes urgents - s'ouvre par un chapitre intitulé « Dignité du mariage et de la famille » (n° 47-52). Le n° 47 aborde la situation d'aujourd'hui : « *La santé de la personne et de la société... est étroitement liée à la prospérité de la communauté conjugale et familiale* » (47/1). Les difficultés sont mentionnées ensuite : « *La dignité de cette institution ne brille pourtant pas partout du même éclat puisqu'elle est ternie par la polygamie, l'épidémie du divorce, l'amour soi-disant libre, ou d'autres déformations. De plus, l'amour conjugal est trop souvent profané par l'égoïsme, l'hédonisme et par des pratiques illicites entravant la génération...* » (47/2).

La sainteté du mariage (« *communauté profonde de vie et d'amour* ») et son rapport au Christ dans la vie conjugale et familiale font l'objet du long n° 48. Trois autres paragraphes complètent cet ensemble : la fécondité du mariage (n° 50) ; l'amour conjugal et le respect de la vie humaine (n° 51) ; la promotion du mariage et de la famille qui est le fait de tous (n° 52). Jamais un Concile œcuménique n'avait abordé le mariage de façon aussi systématique et approfondie, à la mesure sans doute des défis du couple et de la famille dans le monde contemporain.

Le rituel romain du mariage (2005)⁶

Depuis Vatican II, deux éditions typiques (latines) du Rituel du mariage ont été promulguées, en 1969 et en 1990. L'édition française de 2005 correspondant au texte latin de 1990 s'efforce de respecter au mieux les demandes conciliaires : signifier plus clairement la « *grâce du sacrement* » et les « *devoirs des époux* » (S.C. 77). Elle dispose pour cela de ressources nouvelles, comme nous le verrons.

Les Notes doctrinales et pastorales

Les « Préliminaires » ou « Notes doctrinales et pastorales » (44 paragraphes) sont plus qu'un *Ordo servandus* de type pratique. Elles dessinent le profil théologique du sacrement et s'efforcent de lui donner ses chances, tant dans la préparation au mariage que dans l'« art » de le célébrer et de le vivre. Quatre chapitres se succèdent : *Importance et dignité du sacrement de mariage* ; *Offices et Ministères* ; *Célébration du mariage* ; *Adaptations à préparer par les soins des Conférences épiscopales*. La seconde partie comporte 350 numéros et présente le rituel proprement dit.

Contentons-nous de commenter quelques éléments de la première partie : « Importance et dignité du sacrement de mariage », en d'autres termes son importance pour la vie de l'Église et des époux et sa qualification de sacrement. Le texte rappelle la doctrine commune et n'entre pas dans les

6. Les études sur le mariage ont fleuri depuis ces dernières années. Voir A.-M. TRIACCA et A. PISTOIA, *Le mariage*. Conférences Saint-Serge. 40^e Semaine d'Études liturgiques, Paris, 29 juin-2 juillet 1993, Rome, 1994 ; « Problèmes actuels de la pastorale du mariage en France », dans *La Maison-Dieu* n° 127, 1976 et « Mariage. Le nouveau Rituel », *ibid.*, n° 244, 2005/4 ; A. HAQUIN, « Le nouveau rituel du mariage (2005). Avancées théologiques et pastorales », dans *Revue Théologique de Louvain*, t. 38, 2007/4, p. 518-534 et « L'ecclésiologie du rituel romain du mariage (2005) », dans A. LOSSKY - M. SODI (éd.), *La liturgie, témoin de l'Église*, 62^e Semaine d'Études Liturgiques (2010), Rome, 2012, p. 269-279. Pour les situations actuelles, consulter L.-M. CHAUVET (dir.), *Le sacrement de mariage entre hier et demain*, Paris, 2003. Pour l'histoire, se reporter à J. GAUDEMET, *Le mariage en Occident. Les mœurs et le droit*, Paris, 1987.

questions disputées. Ses références sont doubles, la Bible et le Concile Vatican II, mais aussi l'Exhortation apostolique « *Familiaris consortio* ». Très heureusement, il distingue le mariage « dans la création » et « dans la Nouvelle Alliance ». La célèbre définition de G.S. n° 48/1 [*Intima communitas vitae et amoris coniugalis*] sert de toile de fond contemporaine à la réflexion : « *L'Alliance matrimoniale, par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie tire sa force et sa vigueur de la création, mais pour les fidèles du Christ, elle est également élevée à une dignité plus haute, puisqu'elle est comptée parmi les sacrements de la Nouvelle Alliance* » (n° 1) Voir aussi *Droit canonique* 1055/1. Le vocabulaire de la « communion de vie et d'amour » est nettement plus riche que celui du « contrat », plus apte à désigner des tractations d'ordre financier qu'une alliance entre deux personnes libres. Par ailleurs, l'alliance conjugale dépasse de loin le « *jus ad corpus* ».

On le voit, le regard sur le mariage est à la fois biblique et existentiel : « *Le Christ Seigneur, faisant une créature nouvelle et renouvelant toutes choses, a voulu que le mariage retrouve sa forme et sa sainteté originelles, en sorte que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni ; et, pour que cet engagement indissoluble du mariage renvoie plus facilement au modèle de sa propre alliance nuptiale avec l'Église, et le signifie plus clairement, il l'a élevé à la dignité de sacrement* » (n° 5). Par le baptême, l'homme et la femme sont insérés une fois pour toutes dans l'alliance du Christ et de l'Église ; leur communauté conjugale est « *assumée dans l'amour du Christ* » [*in Christo caritatem*] et enrichie de la force de son sacrifice (n° 7).

Les époux signifient le mystère d'amour fécond du Christ et de l'Église et y participent ; le mariage est promis à la sainteté (n° 8) ; les époux sont égaux en dignité sur la base du don mutuel d'eux-mêmes (n° 9). Enfin, ils « *rendent gloire au Créateur et tendent à la perfection dans le Christ lorsqu'ils assument leur rôle procréateur et prennent généreusement leurs*

responsabilités humaines et chrétiennes » (n° 10). Tout au long de leur vie conjugale, ils sont capables, « dans la foi à la Parole de Dieu », de « célébrer avec fruit le mystère de l'union du Christ et de l'Église, de le vivre droitement et d'en témoigner publiquement devant tous » (n° 11).

Le rituel du mariage proprement dit

Les nombreux textes bibliques et liturgiques au choix permettent de s'adapter à la variété des situations et des personnes. Deux possibilités principales sont envisagées : soit le mariage s'inscrit dans la célébration eucharistique, soit il comporte une « simple » liturgie de la Parole, en cas de mariage mixte ou de disparité de culte, ou lorsque les fiancés ne sont pas familiers de l'eucharistie et de la communion.

Dès le Moyen Âge, le mariage a été célébré à l'église dans la célébration eucharistique. Ce « voisinage » des deux sacrements permet au mariage de dévoiler sa richesse salvifique et sa dimension proprement pascalle, éclairé par l'eucharistie du Seigneur. D'un côté comme de l'autre, il s'agit du don total et gratuit. La rencontre des deux sacrements suggère que la « petite alliance » des époux prend place dans la « grande alliance » de Dieu avec l'humanité.

La structure liturgique est porteuse de sens ; elle exprime la foi de l'Église et en témoigne. L'unité de la liturgie matrimoniale apparaît d'emblée. La célébration ne commence pas « après » la liturgie de la Parole, mais dès l'ouverture. Elle ne s'achève pas « avant » la Présentation des dons mais avec la bénédiction finale.

1) Le rite d'ouverture

Dès que l'assemblée est réunie, avant que le premier mot soit prononcé, l'assemblée chrétienne est le signe ou l'épiphanie de l'Église présente, sa manifestation comme communauté baptismale convoquée et réunie. Au cœur du Peuple de la Nouvelle Alliance, les époux vont devenir les

témoins et les signes de l'amour fidèle du Christ pour son Église. Parmi les textes au choix, relevons la 4^e salutation : « *Que Dieu notre Père qui a fait de l'alliance des époux le signe de l'union du Christ et de l'Église, vous donne la grâce et la paix* » (n° 51/IV). Dès l'oraison, il est question de la présence bienveillante de Dieu aux époux : « *Seigneur notre Dieu, toi qui dès le commencement du monde bénis le genre humain en lui donnant la grâce de la fécondité... répands sur tes serviteurs N. et N. l'abondance de ta bénédiction. Accorde-leur de vivre unis, dans un amour mutuel, une vraie communion d'esprit et un même désir de sainteté* » (n° 61).

2) La liturgie de la Parole

Avant le Concile, les deux textes bibliques, toujours les mêmes, étaient Ep 5, 22-33 et Mt 19, 3-6. Aujourd'hui on trouve neuf passages de l'Ancien Testament (notamment Gn 1 et 2 et Jr 31), 10 textes apostoliques (parmi lesquels Rm 12, 1 Co 6, 1 Co 12, et Ep 5) et dix textes évangéliques (5 de Mt et 4 de Jn). Les grands textes du mariage s'imposent d'eux-mêmes, mais d'autres seront utiles tels que Jn 17 (« *Que leur unité soit parfaite* ») et les quatre ou cinq qui évoquent l'action de l'Esprit Saint. Ces textes font corps avec le rite matrimonial lui-même ; ils en donnent l'interprétation et en sont l'annonce prophétique.

3) Le dialogue et l'échange des consentements

Le dialogue a pour but de vérifier la liberté de chacun des deux ; il porte sur la fidélité conjugale, l'accueil des enfants à naître et la mission des époux comme membres de l'Église. L'échange des consentements s'accompagne d'un élément non verbal particulièrement expressif qui nous vient de l'Antiquité, la « *jonction des mains* », signe de l'union des cœurs. Le canon 1057/2 définit le consentement comme un « *acte de volonté par lequel un homme et une femme se donnent et se reçoivent mutuellement par une parole irrévocable pour constituer le mariage* ». L'expression « *se donner* »

et « se recevoir » exprime le don réciproque, substance du mariage. La 3^e formule affectionne ce langage : « *Je te reçois comme époux et je me donne à toi. Je te reçois comme épouse et je me donne à toi... pour nous aimer fidèlement dans le bonheur et dans les épreuves et nous soutenir l'un l'autre tout au long de notre vie* » (n° 80). Remarquons que le consentement des époux est sollicité par le ministre, accueilli par lui, confirmé et béni par Dieu.

4) La bénédiction nuptiale et la remise des alliances⁷

La bénédiction est un élément essentiel du mariage ; jusqu'à Vatican II elle concernait surtout l'épouse en tant que mère ; aujourd'hui elle s'adresse aux deux conjoints. De plus, elle s'enrichit d'une épiclese consécatoire, l'appel à l'Esprit Saint pour la sanctification des époux. Elle n'est pas un « ornement », mais s'apparente à l'épiclese eucharistique dont on sait aujourd'hui l'importance.

La 6^e bénédiction nuptiale est particulièrement expressive : « *Béni sois-tu, Dieu notre Père, pour ton amour, source de tout amour. Tu as voulu que l'amour de l'homme et de la femme soit un signe de l'alliance que tu as conclue avec ton peuple... Béni sois-tu, Père de notre Sauveur, pour l'alliance nouvelle scellée dans la Pâque de ton Fils... Béni sois-tu qui envoies ton Esprit Saint pour associer tes enfants à la mission de ton Fils. Toi qui veux que ces nouveaux époux, en étant l'un pour l'autre un signe de ta tendresse, deviennent un seul corps et un seul esprit, béni sois-tu ! Nous t'en prions : envoie sur les époux ton Esprit et comble-les de tes bienfaits...* » (n° 289).

7. Concernant la bénédiction, voir A.-M. TRIACCA, *Les bénédictions et les sacramentaux dans la liturgie*, Conférences Saint-Serge (1987), Rome, 1988 et dans *Dictionnaire Encyclopédique de la Liturgie*, l'art. « Bénédiction », vol. 1, p. 113-129. On se reportera pour l'épiclese à l'étude de P. DE CLERCK, « Les épicleses des prières eucharistiques du rite romain. Leur importance théologique », dans *Ecclesia Orans*, t. 16, 1999/2, p. 189-208.

Parmi les bienfaits mentionnés, on trouve le bonheur sur cette terre, la croissance dans l'amour, la justice, le souci des pauvres, les enfants à venir, la plénitude du bonheur du ciel au terme d'une vie sanctifiée par la grâce du mariage. Les fruits de l'Esprit Saint s'inscrivent dans la ligne des Béatitudes. On peut aussi remarquer que le rituel du mariage est parsemé d'allusions à la bénédiction : tantôt l'Église bénit Dieu pour ses bienfaits, tantôt elle accueille sa bénédiction, c'est-à-dire sa présence attentive et miséricordieuse pour les époux. Ce double usage du mot « bénir » montre à souhait le don gratuit de Dieu et l'action de grâce de l'Église. Les lois de l'anthropologie (M. Mauss) éclairent la dynamique du salut : « don » (de Dieu), « réception » et « contre-don » (action de grâce et vie éthique) appartiennent à une même structure qui fait sens (L.-M. Chauvet).

La 4^e formule pour l'échange des alliances s'exprime comme suit : « *Seigneur notre Dieu, toi qui as fait alliance avec nous par Jésus Christ, bénis maintenant ces alliances : qu'elles soient pour N. et N. le signe de leur fidélité et le rappel de leur amour. R/ Amen* ». C'est le ministre qui formule la prière de l'échange des alliances que vont réaliser les nouveaux conjoints. Il rappelle que Dieu est l'actant principal de tout sacrement et que chacun s'inscrit dans l'Alliance, fruit de l'amour de Dieu.

5) Qui est le ministre du sacrement ?⁸

Interrompons un instant le commentaire du rituel pour évoquer une question d'actualité (œcuménique) chez les théologiens et les liturgistes. À la question concernant le

8. Sur cette question, on consultera la belle thèse d'Hélène BRICOUT, *Le mariage entre consentement et bénédiction. Le sacrement et son ministre* (Lex Orandi. Nouvelle série, 4), Paris, Cerf, 2015, 432 p. et son article dans *La Maison-Dieu*, n° 254, 2005/4, p. 69-90 : « Le ministre du sacrement de mariage. Aux origines de la controverse : Melchior Cano et Robert Bellarmin ». Voir aussi J.-FR. REVEL, *Traité des sacrements. VII. Le mariage. Sacrement de l'amour*, Paris, Cerf, 2012, p. 448-474 (« Le ministre du sacrement de mariage »).

ministre, l'Orient chrétien répond sans hésiter : c'est le prêtre célébrant, sur base du consentement des fiancés. L'Occident a pris un autre chemin, influencé par la tradition romaine antique : *Consensus matrimonium facit*. Selon la théologie classique, la parole de consentement (contrat) est élevée à la dignité de sacrement. Cette tendance est dominante dans la théologie occidentale (Bellarmin) et les déclarations du Magistère. Les fiancés apparaissent comme les ministres.

La thèse « minoritaire », qui n'a jamais été condamnée (Melchior Cano), souligne que le mariage comme tout sacrement « se reçoit » d'un autre. Le mariage pourrait-il faire exception ? Cette théologie est proche de la théologie orientale, tout en accentuant autrement les deux éléments constitutifs, le consentement et la bénédiction des époux. Car il n'est pas question d'exclure de cette théologie le rôle des futurs époux exprimant leur liberté dans une parole performatrice qui crée pour eux une situation nouvelle. Mais peut-on tenir, comme l'exprimaient les cartons de mariage jusqu'il y a peu que « Pierre et Nicole se conféreront le sacrement mariage le... » sans autre forme de procès ? La sacramentalité du mariage demande qu'on prenne en compte le ministère du célébrant. La « *lex orandi* » le postule même : pourquoi l'eucharistie présidée par le prêtre a-t-elle été un élément essentiel du rite matrimonial depuis le Moyen Âge et pourquoi, depuis la nuit des temps, comporte-t-elle une bénédiction prononcée par lui ? Pourquoi le prêtre préside-t-il le mariage et est-il l'interlocuteur privilégié des futurs époux ?

Le fait également qu'aujourd'hui la bénédiction nuptiale inclut une véritable épiclese renforce la place du ministre de l'Église dans le sacrement. Dernier élément : il faut se réjouir de ce que le rituel français du mariage (2005) ait rapproché les deux types d'intervention décisive : le dialogue et le consentement d'une part, la bénédiction nuptiale d'autre part. Le dialogue et le consentement précèdent la bénédiction

comme pour signifier que la réalité de l'ordre de la création est élevée à la dignité sacramentelle dans le Christ sauveur.

6) La liturgie eucharistique

Après la prière des époux et la prière universelle, le rite eucharistique se poursuit. Il n'est donc pas question de faire la théologie du mariage à partir d'un « minimum requis », par exemple le consentement conjugal et la bénédiction nuptiale, comme si tout le reste était « pur ornement ». L'épiclese eucharistique souligne à nouveau l'action de l'Esprit qui sanctifie comme l'épiclese de la bénédiction nuptiale l'avait déjà fait comprendre. Tout se termine par la bénédiction des époux et de l'assemblée ; la liturgie de mariage baigne toute entière dans cette foi-confiance que le Dieu de l'Alliance est le Dieu « bon et ami des hommes », selon la formule de la liturgie byzantine. Un Dieu bienveillant et attentif, actif et miséricordieux. « *Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux* » (Lc 6, 36).

La réflexion des évêques de France

Les évêques ont travaillé les orientations du rituel de mariage en 2001-2002. Leurs conclusions intitulées « Le mariage, un acte d'espérance », présentées par le Cardinal André Vingt-Trois, ont paru dans *La Maison-Dieu* n° 244, 2005/4, p. 91-106. Voici quelques échos de leurs réflexions et orientations pastorales. Ils insistent d'abord sur les « mutations des mœurs et des demandes de mariage ». L'expérience conjugale est fragilisée par des engagements conjugaux sans mariage ni religieux, ni civil, par l'affaiblissement du sens de l'engagement définitif, enfin par le décalage entre la demande du sacrement et l'absence de participation à la vie de l'Église. En 2005, la demande de mariage sacramentel était d'environ 50 % de la population française. Selon les évêques, les quatre piliers du mariage sacramentel, à découvrir avec les fiancés dans les préparations au

mariage, sont la liberté des conjoints, l'unicité du mariage, l'engagement définitif et l'ouverture à la venue de l'enfant.

Les évêques de France expriment ensuite quelques convictions et quelques orientations pastorales. Après avoir renouvelé leur confiance et leur espérance dans le mariage et dans les couples, ils formulent plusieurs lignes de recherche : un effort de redécouverte de la foi chrétienne vécu dans une sorte de catéchuménat, cette préparation devrait s'étendre sur une année ; l'écoute des fiancés et la rencontre personnelle avec les pasteurs ; la création d'équipes de préparation au mariage partout où elles n'existent pas ; enfin l'organisation de retraites et de recollections.

Une conviction des évêques fait réfléchir. Sans doute se marie-t-on « trop vite » ! Sans doute aussi se sépare-t-on « trop vite » ! Ces quelques mots cachent sans doute deux réalités complémentaires : le manque de dialogue, dû entre autres au genre de vie actuel et l'importance du facteur temps sans lequel le discernement ne peut se faire ni l'enracinement dans la durée.

L'Exhortation apostolique « Amoris laetitia » (2016)

Au terme du double Synode sur la famille (2014 et 2015), l'Exhortation (325 paragraphes) donne diverses orientations d'ordre théologique, pastoral et spirituel. Son titre invite à une recherche et une découverte : plutôt que de rappeler aux chrétiens leurs « devoirs », le pape propose de redécouvrir les valeurs évangéliques pour en vivre dans la joie : « Joie de l'Évangile » et « Joie de l'Amour » au cœur de la famille. Neuf chapitres se succèdent : « À la lumière de la Parole » ; « La réalité et les défis de la famille » ; « Le regard posé sur Jésus : la vocation de la famille » ; « L'amour dans le mariage » (n° 89-124) ; « L'amour qui devient fécond » ; « Quelques perspectives pastorales » ; « Renforcer l'éducation des enfants » ; « Accompagner, discerner et intégrer la fragilité » ; « Spiritualité matrimoniale et familiale ».

Le défi principal du pape et celui de toute l'Église est d'honorer une double valeur : promouvoir l'idéal du mariage chrétien (n° 35)⁹ et témoigner de la miséricorde divine dans les situations « exceptionnelles » (n° 307). Ces situations sont souvent appelées « irrégulières ». Le pape préfère parler de situations « complexes » (n° 296), telles que celle des divorcés remariés. Il suggère une pastorale « préventive » et « graduelle » (n° 293) fondée sur le « discernement », pour les faire mûrir grâce à une démarche d'espérance et d'accompagnement.

Il en étonnera plus d'un lorsqu'il déclare : « *Si l'on tient compte de l'innombrable diversité des situations concrètes, comme celles mentionnées auparavant, on peut comprendre qu'on ne devait pas attendre du Synode ou de cette Exhortation une nouvelle législation générale du genre canonique, applicable à tous les cas* » (n° 300).

Le pape François mise sur la dimension de « synodalité ». Veut-il ouvrir l'Église à une pastorale régionalisée et à des décisions propres aux évêques des divers continents ou régions ? Il souhaite en tout cas inscrire la pastorale du couple et de la famille dans la patience et la durée, l'enraciner dans une démarche de fraternité responsable et de conversion de tous.

Le retour aux sources pratiqué par l'Exhortation lorsqu'elle invite à méditer le psaume du mariage (Ps 128) et le chapitre consacré à l'Agapè (1 Co 13) est le signe que l'Église ne pourra grandir que si sa foi s'approfondit et si la charité conjugale est vécue avec plus d'authenticité.

Le réalisme dont faire preuve le Pape devant la complexité des situations rejoint celui des historiens comme

9. Voir PH. BORDEYNE, *Éthique du mariage. La vocation sociale de l'amour*, Paris, Desclée de Brouwer, 2010. Trois parties se succèdent : « Discernement » ; « Ressources » (notamment *Le potentiel de la liturgie*, p. 121-158 et *Les ressources de l'Écriture pour vivre le mariage*, p. 159-190) ; « Valeurs et normes ».

J. Gaudemet qui constatait que le mariage avait connu bien des avatars au cours des temps. Sans doute parce qu'il est une réalité fondamentale pour la société et les individus, tout à la fois riche et complexe. En effet, le mariage est un lieu où diverses valeurs se croisent et se vivent en tension. On peut nommer notamment le rapport entre la raison et le sentiment, entre la personne et le groupe, entre le religieux et le civil, entre la loi et la grâce.

*André Haquin
Faculté de théologie
Louvain-La-Neuve*